

Mr. Dinichert

10
~~7.0.4~~
TELEGRAMM.-----
Madrid, 5.11.19.Affaires Etrangères, B e r n e

SCHWEIZERPOST-DEPT.

6 - NOV 1919

No 21071

Allg. D. Int. STO

Pour intérêts, Sous-secrétaire Affaires Etrangères déclare que l'Espagne n'a pas l'intention de demander le remboursement des frais de personnel matérielle télégrammes etc. qui lui ont été occasionnés par la représentation des intérêts d'états étrangers. Les secours alloués aux ressortissants des pays représentés par l'Espagne par contre n'auraient été remboursés immédiatement par les états étrangers.

No. 41.

Légation Suisse.

B 349

6.11.19.

Zur Behandlung an Herrn Minister Dinichert.

TK
46711.

Dodis

